



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2024-2025

Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement



Cette publication a été réalisée par
le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
Téléphone : 418 643-7447
Sans frais : 1 800 463-4732
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

bape.gouv.qc.ca
facebook.com/BAPEquebec
twitter.com/BAPE_Quebec
linkedin.com/company/bapequebec
youtube.com/@bureaudaudiencespubliquess3921

Crédits photo : Office de participation publique de Longueuil, Réseau Environnement
et Union des municipalités du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025
ISSN 1926-4654 (PDF)
ISBN 978-2-555-01665-1 (PDF)

© Gouvernement du Québec – 2025

Table des matières

Message du ministre	v
Message du dirigeant du BAPE	vi
Déclaration attestant la fiabilité des données.....	vii
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant.....	viii
1 L'organisation.....	1
1.1 Organisation en bref.....	1
1.2 Faits saillants	6
2 Les résultats	9
2.1 Plan stratégique	9
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens.....	18
2.3 Mission du BAPE	20
3 Les ressources utilisées	24
3.1 Utilisation des ressources humaines	24
3.2 Utilisation des ressources financières	26
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	28
4 Annexes – Autres exigences	30
4.1 Gestion des effectifs.....	30
4.2 Développement durable	31
4.3 Occupation et vitalité des territoires.....	33
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	33
4.5 Accès à l'égalité en emploi	34
4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics.....	36
4.7 Gouvernance des sociétés d'État.....	37
4.8 Allègement réglementaire et administratif.....	37
4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	37
4.10 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	39
4.11 Égalité entre les femmes et les hommes	40

4.12	Politique de financement des services publics.....	40
4.13	Code de déontologie des membres du BAPE.....	41
4.14	Membres du BAPE.....	44
4.15	Dossiers	45
4.16	Rapports et publications.....	47
4.17	Conférences, présentations et activités	48
4.18	Lois, politiques, procédure et règlements	50
4.19	Activités.....	51

Message du ministre

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
et députée de Montarville
Hôtel du Parlement, Québec



Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Cette année encore, l'organisation a accompli sa mission.

Au total, le BAPE a débuté 27 dossiers au cours de la dernière année, soit près du triple par rapport à l'année précédente. Il a aussi réalisé 15 périodes d'information et d'autres activités de consultation publique, dont certaines ont suscité un vif intérêt et une forte participation citoyenne.

L'année 2024 a aussi été marquée par l'arrivée de nouveaux membres, autant chez les membres du personnel permanents que parmi les personnes nommées par le Conseil des ministres. Au terme de la première année de mise en œuvre de son Plan stratégique 2024-2027, il atteint ainsi son objectif de mobiliser le personnel et tous les acteurs qui contribuent à sa réussite.

Le BAPE a également atteint ses autres objectifs stratégiques, y compris celui de favoriser une meilleure compréhension de son rôle par le public. Avec la mise en ligne de sa nouvelle bande dessinée *Projet Scarabec*, qui présente de façon ludique sa démarche de consultation, et qui a déjà conquis près de 4 000 internautes, le BAPE poursuit le virage numérique amorcé en 2023.

Récemment, le BAPE s'est aussi vu confier de nouvelles responsabilités dans la foulée du projet de loi n° 81. En plus de renforcer son mandat, et ce, dès le début de la procédure d'évaluation environnementale, cette modernisation législative permet de reconnaître pleinement son rôle à chacune des étapes. Elle atteste, comme ce rapport annuel, l'importance croissante du BAPE et de sa mission auprès des Québécoises et des Québécois.

Je suis donc fier de vous le transmettre et de vous adresser, Madame la Présidente, mes plus sincères salutations.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,
ministre responsable de la Stratégie maritime et
ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

Bernard Drainville
Québec, octobre 2025

Message du dirigeant du BAPE

Monsieur Bernard Drainville
Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs,
ministre responsable de la Stratégie maritime et
ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches



J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2025.

La dernière année a été marquée par une hausse substantielle du nombre de dossiers confiés au BAPE ainsi que par la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de l'organisation.

En effet, le BAPE a débuté presque trois fois plus de dossiers que l'an passé, soit 27 contre 10. En particulier, il a été impliqué dans presque quatre fois plus de périodes d'information publiques, soit 15 contre 4 en 2023-2024.

Face à l'augmentation de la charge de travail qui s'en est suivie, les équipes ont su innover pour mener à bien tous ces dossiers. Je suis très fier de leur performance. De plus, la situation a nécessité l'ajout de renforts. Plusieurs personnes ont rejoint les rangs du BAPE, dont certaines proviennent de la relève. Je les remercie pour leur intégration rapide et leur motivation à toute épreuve.

Dans ce contexte, il va sans dire qu'un nombre croissant de citoyennes et de citoyens ont pris part aux différentes consultations publiques du BAPE, et ce, autant en salle qu'en ligne. À ce propos, je désire souligner les efforts constants des équipes pour permettre aux gens d'assister aux séances et d'y intervenir à distance. Le BAPE veut être présent dans les milieux d'insertion des projets, mais aussi faire en sorte que l'ensemble de la population québécoise puisse s'impliquer dans ses activités. Également, je salue le travail accompli pour informer le public; l'infolettre, la page Facebook et le site Web du BAPE constituent quelques exemples des moyens déployés à cette fin.

Les équipes se sont par ailleurs consacrées à la réalisation de mandats organisationnels liés à l'atteinte des cibles du nouveau plan stratégique du BAPE. L'énergie investie en ce sens pour redéfinir les orientations et les objectifs de l'organisation a porté fruit. Ainsi, vous trouverez dans ce rapport annuel de gestion des résultats positifs, attestant de belles réussites à plusieurs égards. La multiplication des dossiers et l'engagement de toutes et tous à faire toujours mieux ont certainement fourni un cadre favorable à ces réalisations.

En terminant, je désire témoigner de la chance que j'ai de diriger une organisation aussi dynamique que le BAPE. Je me réjouis de pouvoir compter sur des équipes passionnées, motivées et prêtes à se surpasser, surtout dans un contexte exigeant comme celui de la dernière année. Le succès du BAPE ne serait pas possible sans l'apport de mes collègues, que je remercie sincèrement pour leur travail remarquable.

A blue ink signature of Alain R. Roy, consisting of a stylized 'A' followed by 'Roy' and a large flourish.

Alain R. Roy, président
Québec, juillet 2025

Déclaration attestant la fiabilité des données

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relèvent de la responsabilité de la présidence du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données, ainsi que sur les contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du BAPE décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens et des orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats qui y sont liés.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et correspondent à l'état de situation au 31 mars 2025.

Le président,

A blue ink signature of Alain R. Roy, consisting of a large, stylized 'A' followed by 'R. Roy' and a long horizontal stroke.

Alain R. Roy

Québec, juillet 2025

Le secrétaire et directeur général de l'administration
et des communications,

A blue ink signature of René Beaudet, featuring a large, stylized 'R' followed by 'Beaudet' and a long horizontal stroke.

René Beaudet

Québec, juillet 2025

QUÉBEC

815, boul. Lebourgneuf
Bureau 401
Québec (Québec) G2J 0C1

Téléphone 418 659-7374
Télécopieur 418 650-4480

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des données et des explications présentés dans le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (ci-après nommé le « BAPE ») pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

Responsabilité de la direction à l'égard du rapport annuel de gestion

La direction du BAPE est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport annuel de gestion conformément aux résultats, indicateurs, données et explications qu'elle a accumulé au cours de l'exercice, ainsi que du contrôle qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport annuel de gestion exempt d'anomalies significatives.

Responsabilité du professionnel en exercice

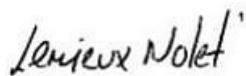
Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur le rapport annuel de gestion ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen du rapport annuel de gestion conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations et discussions auprès de la direction et d'autres personnes au sein du BAPE, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et l'évaluation des éléments probants obtenus par l'examen de pièces justificatives et des calculs.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur le rapport annuel de gestion.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le rapport annuel de gestion du BAPE ne donne pas, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des résultats, des indicateurs, des données et des explications pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.



LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 24 juillet 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130007



1 L'organisation

1.1 Organisation en bref

Création

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a été créé en 1978. L'organisme relève du ministre responsable de l'Environnement (ci-après le ministre), de qui il reçoit ses mandats. Lors de la création du BAPE, l'Assemblée nationale posait un geste en faveur du droit de la population à l'information et à la consultation. Elle sollicitait également sa participation pour fournir aux personnes responsables des prises de décision le meilleur éclairage possible sur un projet ou sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre.

Mission et clientèle

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale sur des projets et des questions relatives à la qualité de l'environnement, en transmettant au ministre des constats et des avis qui prennent en compte les préoccupations de la population et qui s'appuient sur les 16 principes de la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, chapitre D-8.1.1).

Pour réaliser sa mission, le BAPE offre les conditions propices pour que les citoyennes et citoyens puissent s'informer et s'exprimer. À cette fin, il veille à ce que toute l'information disponible et pertinente soit rendue publique. Les constats et avis de ses commissions d'enquête sont le fruit d'une analyse rigoureuse qui intègre les enjeux écologiques, sociaux et économiques.

Les rôles du BAPE



Informer



Consulter



Enquêter



Aviser

Vision

Le BAPE agit comme un catalyseur de la participation citoyenne qui contribue à façonner l'avenir du Québec.

Valeurs

Le BAPE s'engage à appuyer son action sur ces quatre valeurs éthiques :



Le **respect** consiste à poser un second regard sur une problématique donnée afin de ne pas heurter indûment les personnes ou les parties concernées. Il se traduit par l'attention que l'on porte aux autres, par une conduite honnête et courtoise envers eux et par le souci de s'octroyer un temps de réflexion.



L'**impartialité** réside dans le devoir et le privilège d'adopter une position aussi bien qu'une autre. Elle implique la volonté de prendre en considération l'ensemble de l'information disponible et des points de vue exprimés. Elle se traduit par le souci d'accorder la même écoute et autant d'importance à toutes et tous, sans parti pris.



L'**équité** exprime la juste appréciation de ce qui est dû à chacun. Elle permet de faire des choix avec justesse et discernement.



La **vigilance** se définit comme l'attention portée à une situation donnée afin d'anticiper ce qui pourrait survenir et de prendre les mesures appropriées pour y répondre dans une perspective de développement durable.

Le BAPE souscrit par ailleurs aux valeurs de la fonction publique québécoise que sont le respect, l'impartialité, la compétence, l'intégrité et la loyauté.

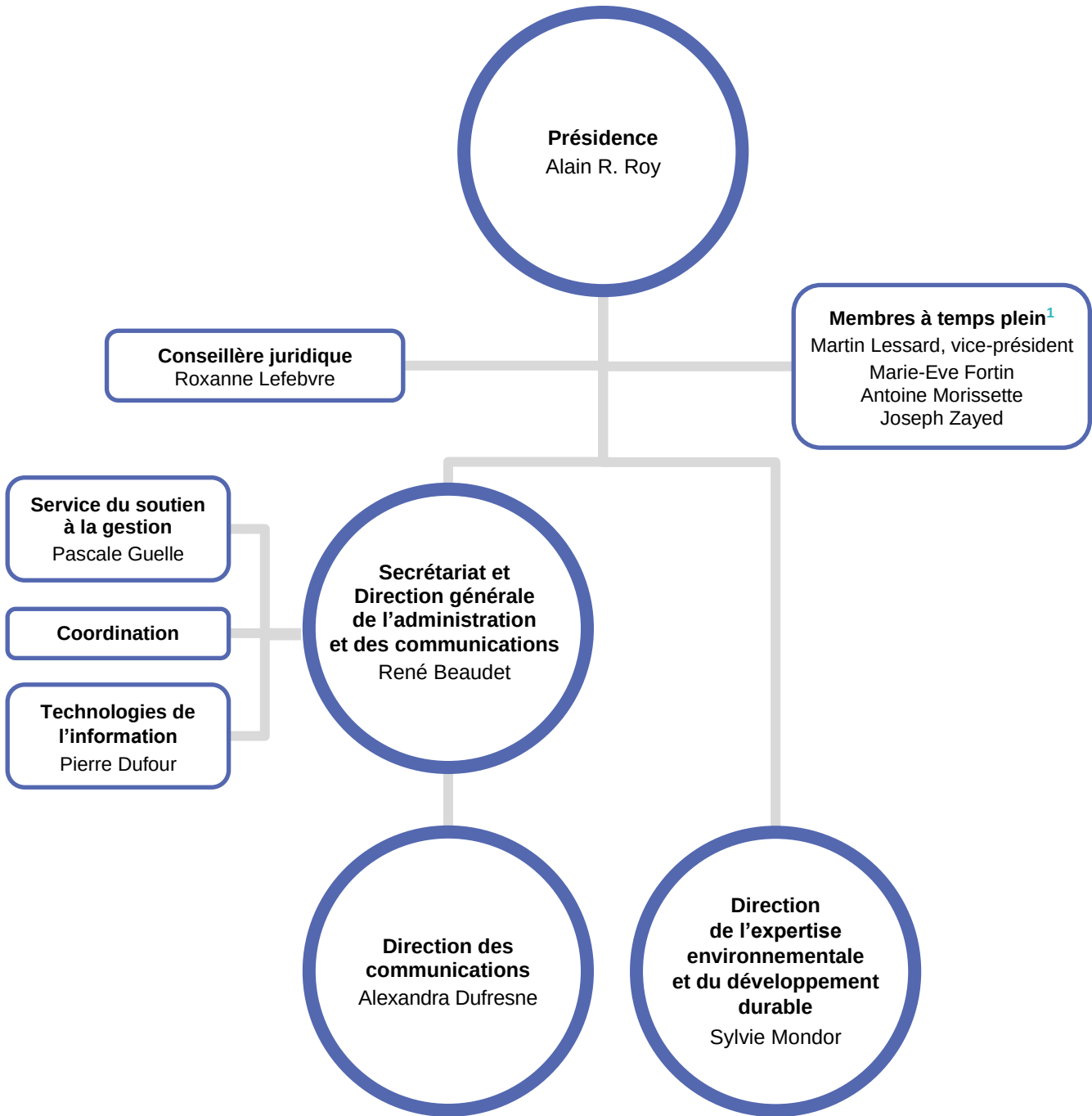
Équipe

C'est le président qui assume la direction de l'organisme. Les membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, la directrice des communications et la conseillère juridique assistent le président dans ses fonctions.

Au 31 mars 2025, le personnel du BAPE était composé de 55 personnes, comprenant des membres à temps plein nommés par le gouvernement, des cadres, des adjointes administratives, des analystes, des conseillères et conseillers en communication, une conseillère juridique, des coordonnatrices et coordonnateurs, du personnel en soutien à la gestion et des spécialistes en technologies de l'information.

Il est composé de cinq membres à temps plein, incluant le président et le vice-président (figure 1). Le président dispose également d'une liste de membres additionnels à temps partiel (section 4.14) afin de former les commissions d'enquête en temps opportun et pour remplir les exigences des mandats confiés par le ministre.

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2025



1. Des membres additionnels à temps partiel, également nommés par le gouvernement, permettent au président de former les commissions d'enquête qui ont la responsabilité de réaliser les mandats confiés par le ministre responsable de l'Environnement.

Équipe (suite)

Les membres, qu'ils soient à temps plein ou additionnels à temps partiel, sont nommés par le gouvernement au terme d'un processus de recrutement et de renouvellement encadré par le *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 35.3). Dès qu'une première enquête lui est confiée, la personne membre est assermentée devant un juge de la Cour supérieure du Québec. À titre de commissaire, elle a les pouvoirs et l'immunité dont jouissent les commissaires exerçant leur fonction en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (RLRQ, chapitre C-37), sauf celui d'imposer une peine d'emprisonnement. Dans ce contexte, elle peut, entre autres, assigner des personnes à comparaître et exiger le dépôt de tout document nécessaire à la réalisation de son mandat.

Dossiers confiés au BAPE

La très grande majorité des dossiers confiés au BAPE s'inscrit dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (ci-après la Procédure) prévue aux articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2, ci-après désignée « LQE »). Celle-ci comprend plusieurs étapes, dont une consacrée à la participation publique dans laquelle les interventions du BAPE se situent. Le nombre et la nature des dossiers confiés au Bureau varient essentiellement en fonction des projets soumis au ministre par les initiateurs. Les projets assujettis à la Procédure sont définis de façon précise par le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 23.1, ci-après désigné « RÉEIECP »).

Le 10 décembre 2020, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (RLRQ, chapitre A-2.001, ci-après désignée « LCACPI »). Cette loi comporte des mesures visant à accélérer l'évaluation de certains projets dans le cadre de la Procédure, lesquels sont indiqués à l'annexe I de la loi, sans toutefois modifier les délais accordés au BAPE pour réaliser les dossiers qui lui sont confiés.

Période d'information publique

Lorsque le ministre juge l'étude d'impact d'un projet recevable dans le cadre de la Procédure, il en informe l'initiateur et lui indique d'entreprendre, à la date qu'il lui aura fixée, la période d'information publique de 30 jours. Au même moment, le ministre demande au BAPE d'annoncer, par communiqué de presse, le début de cette période d'information. Durant cette période, le BAPE tient une séance publique dans le milieu d'insertion du projet qui est webdiffusée pour informer la population visée par le projet. C'est à l'intérieur de ce délai de 30 jours que toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité peut demander par écrit au ministre² la tenue d'un examen public du projet par le BAPE. Une seule demande jugée recevable suffit pour amener le ministre à confier au BAPE un mandat d'audience publique, de consultation ciblée ou de médiation.

2. Pour un projet indiqué à l'annexe I de la LCACPI, qui est assujéti à la Procédure en vertu de l'article 2 du RÉEIECP et qui fait l'objet d'une période d'information publique, seule la tenue d'une consultation ciblée ou d'une médiation peut être demandée par la population. Néanmoins, lorsque la tenue d'une audience publique apparaît souhaitable, notamment lorsque des préoccupations du public le justifient, le ministre peut, relativement aux enjeux qu'il a ciblés, mandater le BAPE de tenir cette audience sans que l'initiateur de projet n'ait à entreprendre la période d'information publique.

Audience publique

Le mandat d'audience publique, réalisé dans le cadre de la Procédure, se déroule sur une période d'au plus quatre mois et comporte deux parties distinctes. La première partie vise à répondre aux questions du public et de la commission, alors que la deuxième partie permet aux participantes et participants d'exprimer leurs opinions.

Consultation ciblée

Le mandat de consultation ciblée, s'échelonnant sur trois mois, se déroule en une seule partie durant laquelle le public peut poser des questions et exprimer ses opinions.

Médiation

D'une durée de deux mois, le mandat de médiation est un processus de règlement des différends par le recours à la négociation pour rapprocher les parties. Ce processus peut se révéler avantageux lorsque la justification d'un projet n'est pas remise en question et que les enjeux soulevés semblent pouvoir être réglés par le dialogue.

Autres dossiers

Mandat d'enquête sur une question relative à la qualité de l'environnement

Le ministre peut confier au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement dans le cas où il le requiert et pour la durée qu'il détermine. Le BAPE réalise ce type de mandat, entre autres, pour aider le gouvernement dans l'orientation de ses décisions et ses politiques publiques.

Mandat de consultation publique en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ, chapitre C-61.01), qui vise la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire, prévoit que le ministre tient une période d'information publique préalablement à toute désignation d'un territoire du domaine de l'État comme aire protégée d'utilisation durable, réserve de biodiversité, réserve écologique ou réserve marine. Durant cette période, d'une durée minimale de 30 jours, toute personne peut demander au ministre la tenue d'une consultation publique (audience publique ou consultation ciblée). Le ministre peut confier au BAPE, ou à toute personne qu'il désigne comme commissaire à cette fin, le mandat de procéder à la consultation publique.

Mandat d'audience publique en vertu de la *Loi sur les parcs*

La *Loi sur les parcs* (RLRQ, chapitre P-9) prévoit que le ministre peut confier au BAPE le mandat de tenir une audience publique lorsque le gouvernement veut créer un parc, l'abolir ou en modifier les limites.

Rapport du BAPE

À la fin d'un mandat, le BAPE dépose au ministre le rapport de la commission d'enquête qui comprend ses constatations ainsi que l'analyse qu'elle a faite du dossier qui lui a été soumis. Le ministre dispose alors d'au plus 15 jours³ pour le rendre public.

Décision

Le BAPE n'a pas le pouvoir d'autoriser ou de refuser un projet.

Il appartient au ministre de formuler ses recommandations au Conseil des ministres, qui prend la décision. À cette fin, le ministre s'appuie notamment sur le rapport du BAPE.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
55	Effectif du BAPE au 31 mars 2025 (personnel régulier et occasionnel)
7,9 M\$	Dépenses
27	Nombre de dossiers réalisés
66	Nombre de séances publiques tenues
	Nombre de personnes participant aux séances publiques
2 184	En salle
1 813	En numérique

1.2 Faits saillants

Des dossiers nombreux et diversifiés

Les dossiers confiés au BAPE pour l'année 2024-2025 se sont démarqués à plusieurs niveaux. Tout d'abord, la quantité de dossiers réalisés, au nombre de 27, représente une augmentation de presque du triple comparativement au nombre de dossiers réalisés l'année précédente, ce qui n'avait pas été vu au BAPE depuis 2020-2021. Des quinze périodes d'information publiques annoncées par le BAPE, une seule n'a pas fait l'objet d'un examen du BAPE par une audience publique, une consultation ciblée ou une médiation. D'ailleurs, le Bureau a été mandaté pour tenir une médiation sur le projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138 par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, alors que la dernière médiation remontait à 2017. Finalement, le mandat d'audience publique pour le projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par Ressources Falco Ltée est assurément le mandat ayant suscité la plus grande participation citoyenne. La commission a tenu 12 séances au total pour les deux parties de l'audience publique, dont deux séances dans la communauté de la Première Nation de Long Point. Lors de la 2^e partie de l'audience publique, durant laquelle les groupes et citoyennes et citoyens sont invités à partager leurs opinions et leurs recommandations, la commission a reçu 96 mémoires, dont 44 ont été présentés en séance publique, en plus de 4 commentaires et 7 opinions verbales.

3. Dans le cas d'un rapport remis à la suite d'un mandat confié en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et de la *Loi sur les parcs*, le ministre dispose de 30 jours pour le rendre public.

Du personnel en renfort

Le poste de vice-présidence du BAPE, qui était vacant, a été comblé dès le début de l'année 2024-2025 avec l'arrivée de Martin Lessard. Avocat de formation, il a débuté sa carrière au BAPE, en occupant le poste de conseiller juridique de 2001 à 2007. Sa pratique du droit a depuis été principalement orientée vers le droit de l'environnement, le droit constitutionnel et autochtone ainsi que le droit de l'énergie et des ressources naturelles.

Au courant de l'année, le Conseil des ministres a également procédé au renouvellement des mandats de deux membres à temps plein, soit Marie-Eve Fortin et Antoine Morissette. Huit membres additionnels à temps partiel ont également vu leur mandat renouvelé par le Conseil des ministres, qui a aussi nommé deux nouveaux membres additionnels à temps partiel.

Les différentes directions du Bureau ont également accueilli de nouvelles ressources dans leurs équipes. Avec la hausse des mandats confiés par le ministre, certains postes demeurés vacants ont ainsi été pourvus, en plus d'accueillir deux étudiants stagiaires en communication.

De nouvelles responsabilités

En novembre 2024, le ministre responsable de l'Environnement a déposé le projet de loi n° 81 qui modifie diverses dispositions en matière d'environnement, dont certaines touchent spécifiquement le BAPE.

Pour faire part de ses observations et commentaires aux parlementaires sur ce projet de loi, le BAPE a déposé, le 4 février 2025, un mémoire à la Commission des transports et de l'environnement, lors des consultations particulières. Puis, le 27 mai 2025, le projet de loi a été adopté par l'Assemblée nationale pour être sanctionné le lendemain.

Dans un premier temps, la *Loi modifiant diverses dispositions en matières d'environnement* (LQ 2025, chapitre 12) vient consacrer deux des rôles du BAPE, soit ceux d'informer et de consulter la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Bien que certains articles de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) permettent déjà au BAPE d'assumer ces fonctions, le législateur vient réaffirmer ces rôles en plus de ceux déjà prévus, soit d'enquêter et d'aviser.

Cette loi confère au BAPE une nouvelle responsabilité dès le début du processus d'évaluation environnementale d'un projet, soit celle d'organiser une période d'information publique sur l'avis d'intention déposé par l'initiateur d'un projet. Au cours de cette période, le BAPE devra identifier les observations et préoccupations dont la pertinence justifie qu'elles soient prises en compte dans l'étude d'impact réalisée par l'initiateur. L'organisation sera donc appelée à intervenir dans le processus beaucoup plus tôt qu'elle ne le fait actuellement.

Le BAPE se voit également confier un nouveau rôle de recommandation relatif à la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation. Les demandes d'examen public seront transmises au BAPE qui devra formuler sa recommandation au ministre, à la fois sur la pertinence qu'une commission d'enquête examine le projet ainsi que sur le type de mandat qui devrait lui être confié.

Ces modifications législatives nécessiteront l'édiction de nouveaux règlements ou la modification de ceux existants et entreront en vigueur à la date ou aux dates fixées par le gouvernement, une fois que le règlement aura été adopté.

Innovation dans la vulgarisation : le Projet Scarabec

Toujours désireux de rejoindre la population, de mieux faire connaître l'institution et de diversifier la participation, tel qu'exprimé dans ses deux dernières planifications stratégiques, le BAPE a lancé, en novembre 2024, le « Projet Scarabec », une bande dessinée numérique qui illustre le déroulement d'une consultation publique de manière ludique.

La BD numérique s'est avérée un choix communicationnel judicieux et audacieux pour expliquer plus facilement le fonctionnement du BAPE. Il s'agit en effet d'un moyen de communication original et efficace qui se distingue dans un monde concurrentiel et où les gens lisent de moins en moins. Grâce à son contenant attrayant, elle a le pouvoir de transformer un contenu complexe en un outil de vulgarisation innovant.

Près de 4 000 internautes ont consulté la BD sur le site Web, sans compter les consultations sur Facebook. Cette donnée démontre un engouement pour ce nouveau mode de communication, signe que le BAPE a réussi à effectuer un virage pour diversifier son image et vulgariser ses processus, tout en créant un lien plus direct et chaleureux avec le public.

2 Les résultats

2.1 Plan stratégique

2.1.1 Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2024-2027

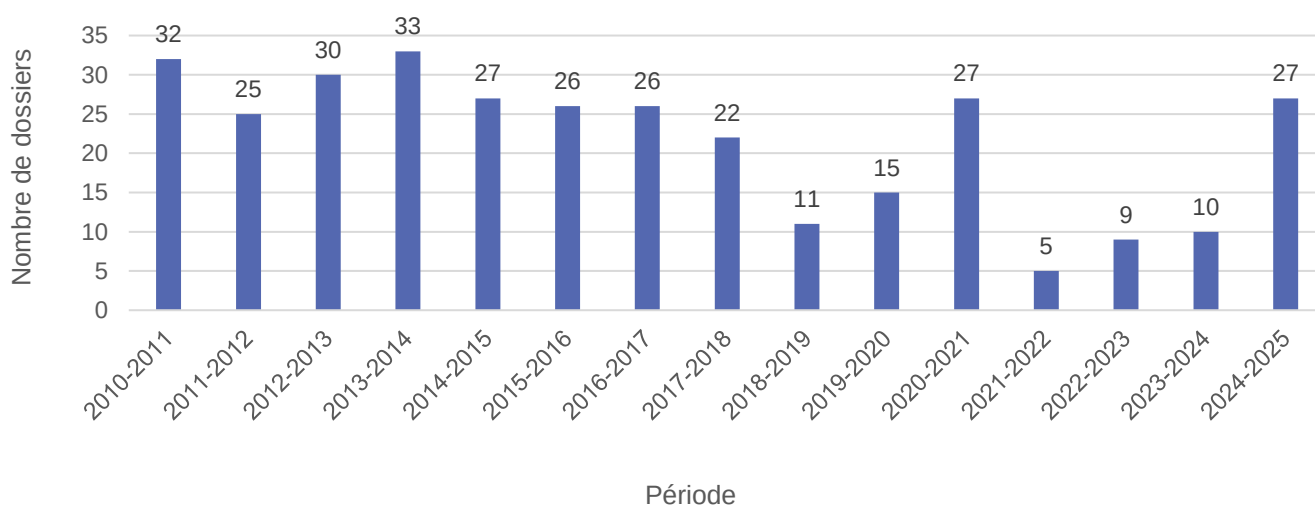
Au cours de l'automne 2024, le BAPE a déposé son nouveau plan stratégique dont les objectifs, les indicateurs et les cibles ont été ajustés pour mieux refléter ses actions. S'inscrivant dans la continuité du plan précédent, les principaux enjeux d'intervention du BAPE sont demeurés la contribution citoyenne et le développement organisationnel.

Pour relever ces défis, l'organisation a fait le choix de concentrer ses efforts sur trois axes : la compréhension de ses rôles, l'optimisation des pratiques de participation citoyenne et la mobilisation du personnel.

Les nouveaux objectifs fixés par le BAPE visent notamment à mieux faire connaître sa mission, ses rôles et son fonctionnement, en particulier auprès des jeunes, des femmes et des minorités visibles ou ethnoculturelles. Par ailleurs, l'organisation souhaite renforcer l'adhésion à ses outils d'information et améliorer l'expérience citoyenne, notamment à travers les services numériques qu'elle déploie. Pour offrir une expérience de travail distinctive, le BAPE souhaite valoriser l'expertise de son personnel et renforcer sa mobilisation.

L'exercice financier 2024-2025 a été marqué pour le BAPE par un volume important de dossiers qui lui ont été confiés, entraînant inévitablement une complexité pour les équipes de rencontrer les délais de ces nombreux mandats. Malgré cette situation indépendante de son contrôle, l'ensemble des objectifs 2024-2025 que le BAPE s'est fixés dans le cadre du Plan stratégique 2024-2027 ont été atteints. La figure 2 illustre l'évolution du nombre de dossiers traités depuis 2010⁴.

Figure 2 Évolution du nombre de dossiers traités depuis 2010



4. Ces fluctuations annuelles s'expliquent essentiellement par la variabilité du nombre de projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, par laquelle la très grande majorité des dossiers sont confiés annuellement au Bureau, ayant atteint l'étape de la participation publique dont le BAPE est responsable.

Enjeu 1 : La contribution citoyenne

Orientation 1 : La compréhension des rôles du BAPE

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
1.1 Mieux informer les publics sous-représentés	1 Nombre de rencontres avec des groupes ou des organismes œuvrant auprès de publics sous-représentés	2	3	11
	2 Proportion de femmes participant à nos travaux	27,5 %	32 %	12
1.2 Accroître l'adhésion aux outils d'information	3 Nombre d'abonnement à l'infolettre	1 600	1 743	13
	4 Nombre d'abonnement aux médias sociaux	12 000	12 136	13
	5 Taux moyens annuels d'engagement de nos publications	4 %	4,8 %	14

Orientation 2 : L'optimisation des pratiques en matière de participation citoyenne

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
2.1 Améliorer l'expérience citoyenne	6 Niveau d'effort requis pour utiliser nos services numériques	Établir le niveau de référence	1,25	15
	7 Taux de satisfaction des participantes et participants envers nos services numériques	Établir le niveau de référence	85 %	16

Enjeu 2 : Le développement organisationnel

Orientation 3 : Accroître la mobilisation du personnel

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Page
3.1 Améliorer l'expérience globale des employées et employés	8 Indice de performance du capital humain	47	47	17

2.1.2 Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2024-2027

Enjeu 1 : La contribution citoyenne

Orientation 1 : La compréhension des rôles du BAPE

Objectif 1.1 : Mieux informer les publics sous-représentés

Contexte lié à l'objectif :

Comme institution contribuant à la démocratie participative, le BAPE adhère à la vision d'un gouvernement ouvert, au sein duquel la diversité et l'inclusion sont des composantes fondamentales pour développer des politiques plus équitables et représentatives. Ainsi, le Bureau souhaite mieux faire connaître sa mission, ses rôles et son fonctionnement auprès des jeunes de 18 à 35 ans, des femmes et des personnes issues d'une minorité visible ou ethnoculturelle ainsi que des publics historiquement sous-représentés dans ses travaux. C'est une priorité pour le BAPE de continuer ses efforts pour rejoindre ces citoyennes et citoyens afin de les sensibiliser à l'importance de s'informer et de faire valoir leurs préoccupations et leurs opinions sur les projets susceptibles d'entraîner des répercussions sur leur milieu de vie. Cette volonté se reflète également dans son *Plan d'action de développement durable 2023-2028* (PADD). Le BAPE espère que cette démarche incitera, entre autres, plus de femmes à participer activement à ses travaux.

Indicateur 1 : Nombre de rencontres avec des groupes ou organismes œuvrant auprès de publics sous-représentés

(Mesure de départ : s. o.)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	2	3	4
Résultats	3 Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En septembre 2024, le BAPE a conclu une entente de partenariat avec le Groupe Femmes Politique et Démocratie (GFPD). La mission du GFPD est « d'éduquer la population en général, et plus particulièrement les femmes, à l'action citoyenne et démocratique, de promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique et de soutenir, auprès de toutes et tous, l'exercice plein et entier de la citoyenneté ». C'est ainsi que les deux organisations ont uni leurs ressources afin d'offrir une formation d'introduction à la mission du BAPE aux femmes du réseau GFPD afin de les sensibiliser à la démocratie participative et de les outiller pour exercer leur droit de parole dans le cadre d'une commission d'enquête. Dans le contexte de cette entente, le Bureau a donné deux webinaires. Le Bureau a également accueilli un groupe de jeunes fonctionnaires de 35 ans et moins à l'occasion du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise pour leur présenter sa mission et son fonctionnement.

Indicateur 2 : Proportion de femmes participant à nos travaux

(Mesure de départ : 24 %)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	27,5 %	30 %	32,5 %
Résultats*	32 % Atteinte		

* Pour les périodes d'information publiques, la date de référence pour la collecte de données est la date de la séance d'information publique. Pour les audiences publiques et les consultations ciblées, la date de référence pour la collecte de données est la date de dépôt du rapport.

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Puisque les femmes ont été historiquement sous-représentées dans les travaux du BAPE, notamment en matière de prise de parole, le Bureau met en œuvre plusieurs mesures pour favoriser leur participation. Par exemple, un micro-perche est maintenant utilisé lors des séances publiques d'information pour permettre à toutes et tous et toutes de s'exprimer de façon plus conviviale, alors qu'un micro sur pied placé à l'avant de la salle peut être un frein à la prise de parole pour plusieurs personnes. De plus, le BAPE offre maintenant systématiquement la participation en mode hybride durant les séances publiques pour permettre au plus grand nombre de citoyennes d'y assister.

La proportion de femmes participant à nos travaux a été mesurée à partir de leur prise de parole lors des séances publiques d'une période d'information, d'une audience publique ou d'une consultation ciblée, notamment par la lecture d'une requête, par une question posée ou par la présentation d'un mémoire ou d'une opinion verbale.

Objectif 1.2 : Accroître l'adhésion aux outils d'information

Contexte lié à l'objectif :

Pour remplir sa mission, le BAPE doit joindre les personnes concernées par les dossiers que le ministre lui confie et les sensibiliser à l'importance de s'informer et d'exprimer leurs préoccupations et leurs opinions sur des projets susceptibles d'affecter leur milieu de vie. Or, selon un sondage Léger réalisé en février 2022, seulement 1 % de la population québécoise a déjà pris part aux travaux du BAPE et le tiers des 99 % restants n'a jamais entendu parler de l'organisme ou n'en connaît pas le fonctionnement. Le BAPE souhaite donc faire rayonner davantage sa mission, son rôle et ses façons de faire, mais aussi les raisons de participer à ses consultations et la valeur des contributions citoyennes. À cette fin, il s'est donné pour objectif d'accroître l'adhésion du public à ses outils de communication, notamment à son infolettre et à ses médias sociaux.

Indicateur 3 : Nombre d'abonnement à l'infolettre

(Mesure de départ : 1 500)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1 600	1 700	1 800
Résultats	1 743 Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour accroître le lectorat de *L'heure juste*, le BAPE mise d'abord sur un contenu d'intérêt pour ses abonnées et abonnés. Un sondage interne réalisé à l'été 2022 a révélé que 94 % des 1 236 répondantes et répondants s'abonneraient à une infolettre du BAPE pour rester à l'affût de l'actualité de l'organisation, et 90 % pour se tenir au courant de ses activités et initiatives. Ainsi, la vaste majorité des brèves diffusées dans *L'heure juste* couvrent ces sujets. Le périodique propose aussi des articles thématiques.

Pour inciter les citoyennes et citoyens à adopter *L'heure juste*, le BAPE s'efforce également d'offrir une publication de qualité, tant sur le plan rédactionnel qu'en ce qui a trait à sa présentation visuelle. Les textes courts et conviviaux sont ponctués de nombreuses images et vidéos. De plus, le BAPE reste à l'écoute de ses abonnées et abonnés, de manière à adapter le contenu de son infolettre à leurs besoins. Dans cette optique, il a réalisé un sondage à la fin de la première année d'activité et il a ajouté un formulaire de commentaire à chaque parution depuis novembre 2024.

Enfin, le BAPE promeut *L'heure juste* de plusieurs façons, entre autres dans ses communiqués de presse, dans certains discours et, surtout, dans ses médias sociaux. Les collaborations avec des intervenantes et intervenants du milieu (par exemple, pour les capsules du 45^e anniversaire du Bureau) et certaines initiatives ponctuelles (comme l'envoi de l'article sur *Le BAPE à l'école* à des établissements d'enseignement secondaires) contribuent également au rayonnement de la publication.

Indicateur 4 : Nombre d'abonnement aux médias sociaux

(Mesure de départ : 10 483)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	12 000	13 000	14 000
Résultats	12 136 Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le BAPE a poursuivi ses efforts pour accroître la compréhension de ses rôles par le biais des médias sociaux. Pour ce faire, il a diversifié ses contenus en diffusant 138 publications liées à sa mission, en dehors des publications sur les mandats confiés par le ministre.

Une analyse des meilleures pratiques et de la performance de ses publications de la dernière année a mené le BAPE à effectuer une réorientation stratégique afin d'optimiser sa présence sur les plateformes Facebook et LinkedIn.

Ainsi, la mise en place d'un comité d'ambassadrices et d'ambassadeurs s'est orienté davantage par une mobilisation plus ciblée de notre réseau de collaboratrices et collaborateurs et de partenaires (MRC, acteurs gouvernementaux, initiateurs, etc.), favorisant ainsi une diffusion plus rapide et ciblée de nos contenus stratégiques. La création d'un compte Instagram qui avait été envisagée a été reportée.

Cet ajustement initié par le BAPE vise à accroître le rayonnement organique de ses publications et à contourner les limites imposées par les algorithmes, pour ainsi rejoindre un public plus large. Cette stratégie a été bénéfique puisque le nombre d'abonnées et abonnés aux médias sociaux du BAPE est passé de 11 207 en 2023-2024 à 12 136 en 2024-2025, dépassant ainsi la cible fixée.

Indicateur 5 : Taux moyens annuels d'engagement de nos publications

(Mesure de départ : 4 %)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	4 %	4 %	4 %
Résultats	4,8 % Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La cible annuelle d'un taux d'engagement⁵ moyen de 4 % a elle aussi été atteinte. En moyenne⁶, le taux s'est établi à 4,8 %, soit 3,2 % sur Facebook et 8,06 % sur LinkedIn. Ces résultats témoignent que les actions réalisées par le BAPE sont pertinentes et assurent une présence constante de l'organisation sur les médias sociaux. Ils indiquent également que les orientations retenues permettent d'atteindre notre objectif, tout en rappelant l'importance que le BAPE poursuive ses efforts avec rigueur afin de maintenir ces résultats dans le temps.

Orientation 2 : L'optimisation des pratiques en matière de participation citoyenne

Objectif 2.1 : Améliorer l'expérience citoyenne

Contexte lié à l'objectif :

Depuis plusieurs années, le BAPE a entrepris sa transformation numérique et s'est engagé à augmenter son niveau de maturité à cet égard. Pour ce faire, le Bureau a notamment mis en place des outils de mesure pour mieux comprendre les besoins et l'expérience vécue par les utilisatrices et utilisateurs de certains services numériques afin que l'expérience citoyenne soit au premier plan de ses projets d'amélioration.

Les services numériques évalués dans le cadre des engagements pris par le BAPE dans la présente planification stratégique sont tous liés à la participation citoyenne dans le contexte des travaux des commissions d'enquête : transmission de questions écrites, inscription au registre pour poser des questions à l'étape d'information, transmission d'un mémoire, transmission d'un commentaire,

5. Calcul du taux d'engagement par portée : nombre total d'interactions par publication (commentaires, réactions, partages) divisé par la portée par publication (nombre de vues/impressions) multiplié par 100.

6. Moyenne basée sur les publications Facebook et LinkedIn : taux d'engagement par portée total divisé par le nombre total de messages.

transmission d'une image commentée et prise de rendez-vous pour exprimer son point de vue à l'étape de l'expression des opinions. Les résultats obtenus permettront d'ajuster les services numériques offerts afin d'améliorer l'expérience interactive des citoyennes et citoyens dans ce type de mandat et, plus largement, à l'égard des différentes activités du BAPE.

L'appréciation du niveau d'effort requis pour utiliser ces services numériques et du taux de satisfaction des utilisatrices et utilisateurs à l'égard de ceux-ci sont les deux indicateurs retenus. Ils permettent d'identifier ce qui fonctionne bien ou moins bien dans l'approche de l'organisation envers les attentes des citoyennes et citoyens.

Les utilisatrices et utilisateurs de ces services numériques ont été systématiquement sollicités au moment de la transmission des formulaires de participation en ligne pour les services numériques utilisés par le biais d'un questionnaire d'évaluation. Une relance a de plus été envoyée par courriel en fin d'année financière aux participantes et participants de ces services afin d'augmenter le nombre d'évaluations permettant de déterminer les indices de référence pour les deux indicateurs.

Les résultats présentés pour les indicateurs 6 et 7 découlent des 257 réponses obtenues, représentant l'avis de 46,1 % des participantes et participants aux services ciblés, soit un niveau élevé de participation. Puisqu'un répondant avait la possibilité d'évaluer plus d'un service utilisé, c'est un total de 345 évaluations distinctes qui ont été traitées.

Globalement, les résultats indiquent que le niveau d'effort requis pour utiliser les services numériques du BAPE est très faible et que le taux de satisfaction des participantes et participants envers les services numériques du BAPE est élevé. Ces résultats sont le fruit des efforts consacrés par l'organisation pour faciliter l'utilisation des services numériques afin de diversifier et de favoriser une plus grande participation des citoyennes et citoyens aux activités des commissions du BAPE.

Indicateur 6 : Niveau d'effort requis pour utiliser nos services numériques

(Mesure de départ : s. o.)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Établir le niveau de référence	Égal ou inférieur au niveau de référence	Inférieur au niveau de référence
Résultats ⁷	1,25		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Afin d'établir cet indicateur, les personnes utilisant certains services numériques liés à la participation citoyenne dans le cadre des travaux de la commission d'enquête ont été appelées à répondre à la question suivante : « Dans quelle mesure a-t-il été facile ou difficile [d'utiliser le service en question]? » en s'appuyant sur une échelle de 0 à 10 (0 = très difficile et 10 = très facile).

Les réponses obtenues révèlent que ces services numériques, ciblés dans le plan stratégique du BAPE, sont faciles, voir très faciles à utiliser puisque la moyenne s'établit à 8,75.

Pour la prochaine année financière, le BAPE s'est engagé à ce que le niveau d'effort requis pour utiliser ses services numériques soit égal ou inférieur au niveau de référence établi cette année, et ainsi tendre vers l'idéal d'un effort nul. Le niveau d'effort requis de référence, soit une valeur de 1,25, a été établi

7. 0 = très facile et 10 = très difficile.

en soustrayant le résultat moyen obtenu cette année (8,75) du maximum de l'échelle de mesure (10 = très facile).

Pour ce faire, les efforts du BAPE se concentreront d'abord sur les services numériques identifiés comme étant plus difficiles à utiliser. Ainsi, l'analyse des causes potentielles portera sur les services suivants :

- Inscription au registre en ligne
- Transmission de commentaires
- Transmission de questions

Les avis récoltés auprès des participantes et participants lors de l'évaluation de cet indicateur permettront de mieux cibler les pistes d'amélioration à envisager.

Indicateur 7 : Taux de satisfaction des participantes et participants envers nos services numériques

(Mesure de départ : s. o.)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Établir le niveau de référence	Égal ou supérieur au niveau de référence	Supérieur au niveau de référence
Résultats	85 %		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

L'évaluation de cet indicateur – présenté sur une échelle de 0 à 10 (0 = très insatisfait et 10 = très satisfait) – s'articulait par la question « Quel est votre niveau de satisfaction au sujet [du service en question]? ».

Les réponses obtenues révèlent que le taux moyen de satisfaction envers les services numériques ciblés dans le plan stratégique est de **85 %**, ce qui est élevé.

La cible de la prochaine année financière implique que ce résultat soit maintenu ou augmenté.

Pour ce faire, les efforts du BAPE se concentreront d'abord sur les services numériques présentant un taux de satisfaction moins élevé que la moyenne. Ainsi, l'analyse des causes potentielles se portera sur les services suivants :

- Transmission de questions
- Inscription au registre en ligne
- Transmission de commentaires

Les avis récoltés auprès des participantes et participants lors de l'évaluation de cet indicateur permettront de mieux cibler les pistes d'amélioration à envisager.

Enjeu 2 : Le développement organisationnel

Orientation 3 : Maintenir la confiance envers l'institution

Objectif 3.1 : Améliorer l'expérience globale des employées et employés

Contexte lié à l'objectif :

Le BAPE entend valoriser l'expertise de son personnel et accroître sa mobilisation. À l'instar de la *Stratégie de gestion des ressources humaines 2023-2028*, il mise sur un environnement de travail attrayant et de qualité, portant une attention particulière à la santé, à la créativité, à la collaboration et au développement personnel et professionnel de ses employées et employés.

Une série d'actions visant à améliorer l'expérience employé a été mise en place. Ces actions découlent directement des résultats obtenus lors des entrevues semi-dirigées avec le personnel ainsi que des ateliers de *design thinking* tenus à l'automne 2024. La journée organisationnelle sur les thèmes de la collaboration et de la reconnaissance est l'une des actions mise en place.

L'indicateur retenu est la métrique PCH (performance capital humain). La méthodologie est basée sur un sondage qui établit un pointage pour les questions relatives à chacune des 15 questions évaluées.

Indicateur 8 : Indice de performance du capital humain

(Mesure de départ : 46)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	47	49	51
Résultats	47 Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

L'indice de performance du capital humain repose sur cinq dimensions : l'engagement organisationnel, la relation superviseur-employé, l'engagement dans l'emploi, la responsabilisation et la charge de travail. Ce calcul tient également compte de la moyenne des résultats obtenus par rapport à un groupe de comparaison composé de 134 organisations publiques et privées.

L'année 2024-2025 a été marquée par de nombreux départs et arrivées, affectant les équipes de travail. Cette situation a exercé une influence sur la perception d'une charge de travail accrue, particulièrement chez les nouveaux membres du personnel. Cette dimension enregistre d'ailleurs des résultats inférieurs à ceux des autres indicateurs composant la métrique.

Depuis l'automne 2024, plusieurs actions ont été mises en place pour améliorer l'expérience globale du personnel. Toutefois, au moment de la réalisation du sondage, en novembre 2024, l'ensemble de ces mesures n'avaient pas encore pleinement porté leurs fruits. Malgré cela, une progression de 0,9 point a été observée par rapport à 2023, où l'indice PCH s'élevait à 45,8.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

Cette section rend compte des résultats compilés dans les questionnaires d'appréciation recueillis lors des séances publiques sur les engagements relatifs à la qualité des services exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens* du BAPE (DSC) en vigueur depuis le 1^{er} avril 2022. Elle fait aussi état des résultats relatifs aux normes de services, obtenus par compilation des interactions avec les citoyennes et citoyens.

Résultats relatifs aux engagements portant sur les normes de service

Le BAPE est soucieux d'offrir des services de grande qualité à toute la population québécoise. La *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*, qui fait l'objet de cette reddition de comptes, s'articule autour de cinq engagements, soit :

- (1) un service respectueux, fiable et empressé;
- (2) des démarches simples pour l'obtention d'un service;
- (3) un traitement équitable lors de la prestation de services;
- (4) l'accessibilité des services en prenant en considération les besoins particuliers de la clientèle;
- (5) la confidentialité des renseignements personnels.

La DSC ne prévoit aucune cible particulière pour ces engagements. Dans ce contexte, une des meilleures façons de mesurer l'appréciation des services rendus par le BAPE est de sonder le public à l'égard de la tenue des séances publiques. Ainsi, des questionnaires simples et propres à la DSC ont été élaborés à cette fin. Ils sont remis aux personnes qui assistent aux séances publiques et envoyés par courriel à celles et ceux qui s'impliquent dans les consultations publiques, en plus d'être disponibles sur le Web et la page Facebook du BAPE.

Les résultats proviennent des questionnaires d'évaluation de nos services remplis par 144 des 3 997 personnes qui ont participé à nos séances, représentant un taux de réponse de 4 %. Bien que ce taux de réponse soit le plus faible depuis que le Bureau distribue ce type de questionnaire, les données recueillies montrent que le niveau de satisfaction globale à l'égard des séances publiques qu'il a tenues cette année est de 88 %. Les résultats obtenus par cette mesure sont influencés par différents facteurs dont certains ne sont pas du ressort du BAPE.

Par exemple, l'évaluation du public dépend des réponses que les initiateurs ainsi que les représentantes et représentants de ministères et d'organismes donnent aux questions au cours des séances publiques. Elle peut aussi être influencée par le contenu de l'étude d'impact et de la documentation relative aux projets à l'étude, des éléments qui ne relèvent pas de la responsabilité du BAPE. Le rôle de ces intervenantes et intervenants prend alors toute son importance.

Par ailleurs, le taux de satisfaction des participantes et participants à l'égard des services rendus par le BAPE en séance publique est très élevé, comme pour l'exercice financier 2023-2024. Ainsi, 90 % des personnes répondantes s'estimaient en accord avec l'affirmation : « Le climat de la séance a permis à chacun de s'exprimer dans le respect », un résultat supérieur à celui de l'an dernier (88 %). De même, 87 % d'entre elles acquiesçaient à l'affirmation : « Le personnel du BAPE a facilité ma participation », le même résultat que l'an dernier.

Sommaire des résultats des engagements portants sur les normes de services de la déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} avril 2022

Engagements	Résultats 2023-2024	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025
Par téléphone (ligne sans frais) : vous rappeler lorsque vous nous laissez un message vocal dans un délai d'un jour ouvrable	100 % Atteinte	Pour 90 % des appels	100 % Atteinte
Sur nos comptes de médias sociaux* (Facebook, LinkedIn et Twitter**) : vous répondre dans un délai d'un jour ouvrable	100 % Atteinte	Pour 90 % des messages	99 % Atteinte
En personne au bureau du BAPE à Québec : vous accueillir en moins d'une minute	100 % Atteinte	Pour 90 % des visites	Personne ne s'est présenté au bureau du BAPE à Québec
Par courrier électronique à l'adresse communication@bape.gouv.qc.ca : vous répondre dans un délai d'un jour ouvrable	98 % Atteinte	Pour 75 % des courriels	96 % Atteinte
Par la poste : vous répondre dans un délai de 10 jours ouvrables	Aucune demande reçue par la poste	Pour 75 % des lettres	Aucune demande reçue par la poste

* Seules les demandes privées sont considérées.

** Twitter est devenu X le 23 juillet 2023.

Explication des résultats obtenus

Durant la pandémie et depuis, le BAPE a déployé des efforts importants afin d'offrir à la population des séances publiques en mode hybride (en salle et à distance). Cela a permis de diversifier les modes de participation aux travaux du Bureau.

Suivi des plaintes

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Bureau a mis en place une nouvelle politique de gestion des plaintes concernant la qualité des services, disponible sur son site Web. La politique permet de définir les motifs justifiant une plainte. Ceux-ci incluent le délai de traitement des demandes prévu à la *Déclaration de services aux citoyennes et citoyens*, la manière dont les services sont rendus, la qualité de l'information donnée et l'accessibilité à un service.

Au cours de l'exercice 2024-2025, aucune plainte n'a été déposée au BAPE à l'égard de ses services.

2.3 Mission du BAPE

Cette section présente les données liées aux activités du BAPE selon les différents types de dossiers qui lui sont confiés par le ministre. Rappelons que quatre lois du Québec prévoient des processus de participation publique dans lesquels le BAPE est sollicité avant que le gouvernement ne prenne une décision sur un projet ou sur une question relative à la qualité de l'environnement : la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructures*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et la *Loi sur les Parcs*.

Résultats par types d'activités

Les deux premiers tableaux présentent respectivement le nombre de dossiers confiés au BAPE et le nombre de jours-mandats réalisés.

Le volume des dossiers du BAPE peut varier considérablement d'une année à l'autre, comme le démontre le tableau ci-dessous. Ces fluctuations annuelles s'expliquent essentiellement par la variabilité du nombre de projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prêts à franchir l'étape de la participation publique sous la responsabilité du BAPE.

Pour le présent exercice financier, le nombre de dossiers est presque trois fois plus grand que l'an dernier (27 comparativement à 10) et le triple de celui de l'année 2022-2023 (27 comparativement à 9). Le nombre de périodes d'information publique a plus que triplé depuis l'an dernier, soit 15 par rapport à 4. En ce qui concerne le nombre de mandats d'audience publique, il est passé de cinq à huit, une augmentation considérable compte tenu du niveau de ressources qu'un tel type de dossier mobilise. Ce plus grand volume de dossiers confiés se traduit nécessairement par une augmentation considérable du nombre de jours-mandats réalisés cette année par rapport à celui des deux années antérieures.

Nombre de dossiers confiés par le ministre

Types de dossiers	Dossiers confiés		
	2022-2023	2023-2024	2024-2025
En vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>			
Période d'information publique	5	4	13
Audience publique	1	5	8
Consultation ciblée	1	1	1
En vertu de la <i>Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure</i>			
Période d'information publique	–	–	2
Consultation ciblée	–	–	1
Médiation	–	–	1
En vertu de la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>			
Consultation ciblée	1	–	–
En vertu de la <i>Loi sur les parcs</i>			
Audience publique	1	–	1
Total	9	10	27

Nombre de jours-mandats* réalisés

Types de dossiers	Jours-mandats réalisés		
	2022-2023	2023-2024	2024-2025
En vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>			
Période d'information publique	182	121	397
Audience publique	122	533	843
Consultation ciblée	79	21	128
En vertu de la <i>Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure</i>			
Période d'information publique	–	–	60
Consultation ciblée	–	–	67
Médiation	–	–	60
En vertu de la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>			
Consultation ciblée	116	–	–
En vertu de la <i>Loi sur les parcs</i>			
Audience publique	47	89	137
Total	546	764	1 692

* La notion de jours-mandats fait référence à la durée des dossiers confiés par le ministre, mais exclut le temps de préparation nécessaire à leur réalisation. Certains jours-mandats réalisés au cours d'un exercice se rapportent à des dossiers reçus pendant l'exercice précédent. Par ailleurs, le nombre de jours-mandats par activité varie en fonction de la durée de l'activité.

En 2024-2025, le BAPE réalisait son deuxième mandat confié par le ministre en vertu de la *Loi sur les parcs*, soit le Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac.

C'est en 2022-2023 que le Bureau se voyait confier un premier mandat d'audience publique à la suite des modifications apportées à cette loi en février 2021, permettant au ministre responsable des Parcs de faire appel au BAPE pour tenir une audience publique.

Par ailleurs, un premier mandat de médiation a été confié au Bureau cette année depuis les modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 2017. En effet, la Loi prévoit maintenant formellement ce type de mandat lorsque le ministre juge que la nature des préoccupations soulevées le justifie et qu'il existe une possibilité de compromis entre les parties intéressées. Avant 2017, le ministre utilisait un autre mécanisme pour demander au BAPE de tenir une médiation, de sorte que plus d'une cinquantaine de médiations ont été réalisées par le Bureau depuis sa création.

Les deux tableaux suivants présentent les statistiques relatives à la participation publique dans les dossiers confiés au BAPE. Durant l'exercice 2024-2025, 66 séances publiques ont été tenues. Ces dernières ont bénéficié d'une assistance de 2 184 personnes en salle et de 1 813 personnes en ligne.

La participation publique moyenne en salle par séance pour l'exercice 2024-2025 a été plus forte que celle des deux années antérieures. La participation publique moyenne en ligne par séance a, quant à elle, été somme toute semblable à celle des deux années précédentes.

Le nombre de séances tenues par le BAPE de même que la participation publique à ces dernières, de manière absolue ou en moyenne, varient d'une année à l'autre en raison du nombre et du type de dossiers confiés, de la nature des projets examinés ainsi que des enjeux qu'ils soulèvent auprès de la population concernée.

Participation publique dans les dossiers réalisés par le BAPE en 2024-2025

Types de dossiers	Statistiques de participation 2024-2025		
	Nombre de séances publiques	Participation en salle	Participation en ligne
En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement			
Période d'information publique	13	568	288
Audience publique	41	1 166	1 048
Consultation ciblée	3	43	42
En vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure			
Période d'information publique	2	94	21
Consultation ciblée	1	13	8
En vertu de la Loi sur les parcs			
Audience publique	6	300	406
Total	66	2 184	1 813*

* Des problèmes techniques ont empêché la webdiffusion en direct de la séance d'information publique du Projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138.

Évolution de la participation publique dans les dossiers réalisés par le BAPE

2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de personnes participantes aux séances publiques*		
En salle : 479 personnes, pour une moyenne de 27 par séance	En salle : 766 personnes, pour une moyenne de 22 par séance	En salle : 2 184 personnes, pour une moyenne de 33 par séance**
En ligne : 404 personnes, pour une moyenne de 27 par séance	En ligne : 1 065 personnes, pour une moyenne de 30 par séance	En ligne : 1 813 personnes, pour une moyenne de 28 par séance***

* Pour une année donnée, le nombre de séances ainsi que l'ampleur et le niveau de polarisation des dossiers confiés ont une incidence sur la participation publique.

** La moyenne a été calculée à partir des 66 séances qui ont été tenues en salle.

*** La moyenne a été calculée à partir des 65 séances webdiffusées en direct. Les données sur le nombre de personnes et la moyenne excluent la séance pour laquelle la webdiffusion en direct a été impossible en raison de problèmes techniques.

Webdiffusion des séances publiques

Dans le but de favoriser une plus grande participation du public et une meilleure diffusion de l'information, le BAPE a recours aux technologies de l'information et des communications, dont la webdiffusion en direct des séances publiques. Au cours de la dernière année, le BAPE a pu webdiffuser en direct presque la totalité de ses séances publiques, à travers les plateformes telles que Facebook et YouTube. Malheureusement, en raison d'un problème technique, la séance pour le Projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138 n'a pu être diffusée en direct. Celle-ci a toutefois été rendue accessible en différé dans le site Web.

Nombre de séances publiques diffusées

2022-2023	2023-2024	2024-2025
Période d'information publique Toutes les séances (6) ont été webdiffusées (100 %)	Période d'information publique Toutes les séances (4) ont été webdiffusées (100 %)	Période d'information publique 14 des 15 séances ont été webdiffusées en direct* (93 %)
Audience publique ou consultation ciblée 15 des 18 séances ont été webdiffusées en direct** (83 %)	Audience publique ou consultation ciblée Toutes les séances (31) ont été webdiffusées (100 %)	Audience publique ou consultation ciblée Toutes les séances (51) ont été webdiffusées (100 %)

* Pour la séance d'information publique du Projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138, la séance était accessible en vidéo en différé en raison de problèmes techniques.

** Pour le mandat de consultation ciblée sur le Projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti, les séances étaient accessibles en différé en raison de problèmes techniques, en audio seulement pour la première et en vidéo pour les deux suivantes.

3 Les ressources utilisées

3.1 Utilisation des ressources humaines

3.1.1 Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Au 31 mars 2025, l'effectif en poste était de 55 personnes, y compris 5 membres à temps plein nommés par décret du gouvernement, comparativement à 45 en 2023-2024.

Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes et étudiants ainsi que des stagiaires

Secteur d'activité	2023-2024	2024-2025	Écart
1. Bureau de la présidence et membres	5	6	+ 1
2. Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologies de l'information)	12	14	+ 2
3. Direction des communications	12	14	+ 2
4. Secrétariat et coordination	5	8	+ 3
5. Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	11	13	+ 2
Total	45	55	+ 10

3.1.2 Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les conditions et modalités prévues dans la [Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre](#) (RLRQ, chapitre D-8.3). Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Pour 2024, 1,4 % de la masse salariale du BAPE a été consacrée à des activités de formation et de développement du personnel, ce qui correspond à une diminution par rapport à 2023. Malgré la réduction des activités de formation, la cible gouvernementale de 1 % a été atteinte.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale investie en formation (%)	2,9	2,0	1,4

Nombre moyen de jours de formation par personne

Répartition par catégorie d'emploi	2022**	2023**	2024
Membre	6,5	5,4	5,7
Cadre	4,6	4,8	2,1
Professionnel	6,1	4,4	2,3
Fonctionnaire	3,2	2,3	2,0
Moyenne*	5,2	3,9	2,5

* Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

** Ajustement des comparables pour uniformiser les calculs.

Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne*	2 596 \$	1 814 \$	1 419 \$

* Somme allouée aux dépenses de formation par personne (incluant la rémunération et les dépenses de fonctionnement) pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

3.1.3 Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées et d'employés réguliers (temporaires et permanents, excluant les titulaires d'un emploi supérieur, les étudiantes et étudiants et les stagiaires), qui ont volontairement quitté l'organisation (mutation, démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen de personnes employées au cours de cette même période.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de la personne employée, notamment les situations où celle-ci se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

Le taux de départ volontaire du personnel régulier du BAPE a été de 6,8 % en 2024-2025, soit 2,2 points de pourcentage de moins que le taux pour la fonction publique.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	Nombre 2022-2023	Taux (%) 2022-2023	Nombre 2023-2024	Taux (%) 2023-2024	Nombre 2024-2025	Taux (%) 2024-2025	Taux de la fonction publique (%)** 2024-2025
Retraite	0	0	0	0	1	2,3	2,0
Démission	2	5,1	4	10,4	0	0	3,1
Mutation de sortie	4	10,2	3	7,8	2	4,6	3,8
Total – Départ volontaire*	6	15,3	7	18,2	3	6,8	8,9
Nombre moyen de personnes employées durant la période de référence	39	s. o.	38	s. o.	44	s. o.	s. o.

* Total des employées et employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné et ayant effectué une mutation de sortie.

** Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

Le BAPE ne fait pas partie des ministères et organismes visés par le Plan gouvernemental de régionalisation publié en février 2022.

3.2 Utilisation des ressources financières

L'année 2024-2025 est marquée par la signature des conventions collectives et par une augmentation de dossiers confiés qui a nécessité l'embauche de personnel et la sollicitation de plusieurs membres additionnels à temps partiel. Ces éléments expliquent l'augmentation considérable de la dépense de rémunération.

Le budget d'amortissement n'est pas à la hauteur du budget d'investissement, ce qui occasionne un dépassement considérable.

Le tableau ci-dessous montre une augmentation de 223,5 k\$ en dépense de fonctionnement, qui s'explique par une augmentation considérable du nombre de mandats de consultations publiques confiés en 2024-2025 par rapport à celui de l'année précédente.

On constate une légère augmentation du niveau d'investissement de 9,4 k\$, qui s'explique par l'ajout de mobilier de rangement pour entreposer le matériel nécessaire à la réalisation des séances publiques à travers le Québec.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Catégories de dépense	Budget de dépenses 2024-2025*	Dépenses estimées au 31 mars 2025**	Écart (000 \$)	Dépenses réelles 2023-2024***
	(000 \$) [1]	(000 \$) [2]	[3] = [2] - [1]	(000 \$) [4]
Rémunération	6 799,6	6 513,9	(285,7)	4 749,1
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	1 836,7	1 304,9	(531,8)	1 081,4
Amortissement	28,3	117,8	89,5	118,9
Total du budget de dépense	8 636,3	7 818,8	(817,5)	5 830,5
Immobilisations	82,6	58,9	(23,7)	49,5
Sous-total	8 718,9	7 877,7	(841,1)	5 880,0
Mesures du Budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance	S. O.	S. O.	S. O.	S. O.
Total	8 718,9	7 877,7	(841,1)	5 880,0

* Budget de dépenses 2024-2025 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2024-2025.

** Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.

*** Comptes publics 2023-2024.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses réparties par secteur d'activité. Aucun budget n'est alloué à chacune des activités puisque le BAPE n'a pas le contrôle sur le nombre et le type de dossiers confiés par le ministre en cours d'année. La répartition des activités s'est faite autour de la mission de l'organisme, de la planification stratégique et des obligations organisationnelles. Les dépenses estimées incluent la rémunération, le fonctionnement ainsi que la dépense d'amortissement. Les dépenses d'immobilisations ne sont pas incluses.

L'augmentation substantielle du nombre de jours-mandats en 2024-2025 par rapport à 2023-2024 explique l'augmentation des coûts liés aux consultations publiques et aux périodes d'information publique. Cette augmentation a également pour effet de réduire les coûts liés à la réalisation des mandats organisationnels.

Dépenses par secteur d'activité

Secteur d'activité	Dépenses au 31 mars 2024 (000 \$)	Dépenses estimées au 31 mars 2025 (000 \$)
Tenir des périodes d'information publique	200,0	549,7
Tenir des consultations publiques avec commissions d'enquête	2 738,4	4 698,1
Promouvoir le BAPE et favoriser la participation publique	695,7	415,3
Réaliser des mandats organisationnels	800,9	595,0
Assurer l'administration de l'organisme	1 514,5	1 678,5
Total	5 949,5	7 936,6

Tenir des périodes d'information publique : englobe l'ensemble des activités (organisation de séances publiques, recours à divers moyens de diffusion, etc.) visant à transmettre aux citoyennes et citoyens les renseignements essentiels à leur compréhension des enjeux des dossiers confiés au BAPE et à leur participation.

Tenir des consultations publiques avec commissions d'enquête : regroupe les activités de consultations publiques, d'enquête ainsi que la rédaction des rapports destinés au ministre responsable de l'Environnement.

Promouvoir le BAPE et favoriser la participation publique : la participation citoyenne est au cœur de la mission du BAPE. Dans cette activité se retrouvent toutes les actions posées afin de mieux faire connaître le BAPE et de faciliter la participation citoyenne, puisque le processus de participation publique demeure souvent méconnu ou relativement complexe à comprendre pour les citoyennes et citoyens.

Réaliser des mandats organisationnels : regroupe les diverses initiatives qui visent la réalisation des objectifs de la planification stratégique et l'atteinte des cibles fixées.

Assurer l'administration de l'organisme : représente toutes les obligations gouvernementales et législatives auxquelles le BAPE doit répondre.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03), cette section résume la contribution des ressources informationnelles à la mission du BAPE pour 2024-2025. Elle couvre également les enjeux et objectifs de la planification stratégique de l'organisme et ceux de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2024-2028, déposée en juillet 2024 par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN). Le premier Plan de transformation numérique (PTN) 2023-2027 du BAPE a été déposé en juin 2023 au dirigeant de l'information. L'ensemble de ces documents ont contribué à orienter les priorités des ressources informationnelles pour l'année 2024-2025.

Enjeux et priorités	Sommaire des réalisations 2024-2025	Bénéfice des parties prenantes et valeur induite sur la performance organisationnelle
Assurer une meilleure gestion des données des utilisateurs	Déploiement d'un nouveau produit numérique de gestion des dossiers confiés par le ministre	Rationalisation du nombre d'outils internes Optimisation de la production des obligations organisationnelles Décloisonnement de l'information
Enrichir le travail des employés	Poursuite des ateliers axés sur une meilleure utilisation des outils numériques	Montée en compétence des employés Standardisation des pratiques numériques
Développer et pérenniser le Réseau gouvernemental de télécommunication	Migration du Réseau intégré de télécommunication multimédia (RITM) vers le Réseau gouvernemental de télécommunication (RGT)	Pérennisation des infrastructures du réseau gouvernemental

En 2023-2024, le BAPE s'est doté d'une plateforme de développement infonuagique éprouvée, moderne et suffisamment malléable pour être adaptée aux spécificités de l'organisation. La gestion des dossiers confiés par le ministre est le premier produit livré à l'aide de cette plateforme et il supporte l'ambition d'affaire du PTN : « Assurer une meilleure gestion des données des utilisateurs ». Ce produit structure, centralise et rend disponible l'ensemble des informations administratives reliées aux dossiers.

Afin de supporter les ressources informationnelles dans l'atteinte de l'ambition : « Simplifier les services par le numérique » et « Avoir une meilleure connaissance des utilisateurs », le BAPE a ajouté une ressource dédiée à l'expérience utilisateur. Bien que l'expérience utilisateur ne soit pas exclusivement numérique, l'apport d'une ressource spécialisée dans ce domaine aidera grandement la livraison de produits numériques de qualité.

4 Annexes – Autres exigences

4.1 Gestion des effectifs

Le Conseil du trésor a fixé le niveau d'effectif en heures rémunérées à 102 273 pour le BAPE en 2024-2025. L'utilisation réelle pour le présent exercice a été de 94 241, soit 92 % du niveau autorisé, ce qui est supérieur aux données de l'exercice 2023-2024 (71 718 heures rémunérées). Le tableau ci-dessous exclut les heures réalisées par les membres, tandis que dans l'utilisation réelle ces heures sont comptabilisées.

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés⁸

Catégorie	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2023-2024 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	7 196	–	7 196	3,9	3,0	+ 0,9
2. Personnel professionnel	45 182	819	46 001	25,2	22,1	+ 3,1
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	31 483	580	32 063	17,6	14,2	+ 3,4
Total	83 861	1 399	85 260	46,7	39,3	+ 7,4

Le niveau de mandat confié par le ministre a considérablement augmenté en 2024-2025, ce qui a permis de pourvoir les postes restés vacants à la fin de l'exercice financier précédent.

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	–	–
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	2	250 143
Total des contrats de service	2	250 143

8. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

4.2 Développement durable

Découlant de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, le *Plan d'action de développement durable 2023-2028* (PADD 2023-2028) du BAPE présente l'ensemble des actions et des activités que le BAPE s'est engagé à réaliser dans ce domaine.

Le BAPE souhaite notamment augmenter la proportion de femmes qui participent à ses travaux, évaluer la durabilité de ses projets structurants et augmenter le nombre d'étudiantes et étudiants rejoints par ses trousseaux pédagogiques, pour ne nommer que quelques-unes des actions qui figurent à ce plan.

Le présent PADD s'inscrit donc dans une vision d'ouverture à la diversité, de maintien des acquis tout en témoignant d'un souci constant d'améliorer nos pratiques dans une perspective de développement durable.

Résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Orientation gouvernementale 3 – Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Atteinte de la cible
3.2.1 Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	1 Augmenter le nombre d'organisations œuvrant auprès de groupes sous-représentés lors des audiences du BAPE rejoints par nos présentations sur le BAPE	Nombre de groupes rejoints par nos présentations	2	3	Atteinte
	2 Augmenter globalement la proportion de femmes qui participent à nos travaux par le biais de différents moyens de participation	Proportion des femmes participant à nos travaux	27,5 %	32 %	Atteinte

Synthèse des activités :

Action 1 – En septembre 2024, le BAPE a conclu une entente de partenariat avec le Groupe Femmes Politique et Démocratie visant à faire connaître la mission du BAPE et ses modes de participation publique auprès des femmes. Ainsi, le Bureau a donné un webinaire auprès de deux groupes de femmes. Le Bureau a également accueilli un groupe de jeunes fonctionnaires de 35 ans et moins dans le cadre du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise pour leur présenter sa mission et son fonctionnement.

Action 2 – Puisque les femmes ont été historiquement sous-représentées dans les travaux du BAPE, notamment en matière de prise de parole, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour favoriser leur participation, telles que l'utilisation d'un micro-perche et la participation en ligne. La proportion de femmes participant à nos travaux a été mesurée à partir de leur prise de parole lors des séances publiques d'une période d'information, d'une audience publique ou d'une consultation ciblée, notamment par la lecture d'une requête, par une question posée ou par la présentation d'un mémoire ou d'une opinion verbale.

Orientation gouvernementale 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l’innovation

Sous-objectifs	Actions	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Atteinte de la cible
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	3 Évaluer la durabilité de tous les projets structurants	Proportion des interventions gouvernementales structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	58 %	67 %	Atteinte
	4 Uniformiser la prise en compte des principes de développement durable dans l'analyse des commissions d'enquête du BAPE	Pourcentage des commissions utilisant la grille de prise en compte des principes de développement durable	100 %	100 %	Atteinte
5.5.1 Accroître la performance environnementale des systèmes numériques gouvernementaux	5 Former le personnel aux pratiques numériques écoresponsables	Pourcentage d'employées et d'employés formés sur les pratiques numériques écoresponsables ⁹	58 %	76 %	Atteinte
5.9.5 Favoriser l'inclusion du développement durable dans la formation offerte	6 Augmenter le nombre d'élèves rejoints par une de nos troupes pédagogiques permettant notamment de sensibiliser au développement durable	Nombre d'élèves utilisant l'une de nos troupes pédagogiques			
		Trousse s'adressant aux élèves du 2 ^e cycle du secondaire (Le BAPE à l'école)	35	483	Atteinte
		Troupes s'adressant aux élèves de niveau collégial et universitaire	35	145	Atteinte
	7 Augmenter le nombre d'étudiants rejoints par les présentations sur le développement durable données par le BAPE	Nombre d'étudiants rejoints par des présentations sur le développement durable données par le BAPE	35	122	Atteinte

9. Une utilisation plus responsable du numérique consiste à adopter des comportements et des pratiques numériques qui permettent de réduire considérablement l'empreinte environnementale, sociale et économique de l'organisation. Un numérique plus responsable doit se focaliser en priorité sur les actions d'évitement et de réduction sans oublier de réduire les possibles effets rebond. Un numérique plus responsable, c'est aussi un numérique plus éthique, par exemple, qui prend en compte les personnes en situation de handicap.

Synthèse des activités :

Action 3 – Deux projets structurants ont été évalués au chapitre de la durabilité sur les trois qui répondaient aux trois critères suivants : 1- être identifié par le Comité de coordination de l'organisation, 2- mobiliser plus d'une direction du Bureau, 3- avoir un lien avec la participation du public ou la mission de l'organisation.

Action 4 – Les 12 commissions d'enquête ayant déposé un rapport au ministre responsable de l'Environnement ont déposé leur grille de développement durable dans le cadre de leur bilan de fin de travaux.

Action 5 – La formation annuelle en développement durable inclut un volet sur les pratiques numériques écoresponsables. Sur les 55 employées et employés visés, 42 ont complété la formation.

Action 6 – Les trousseaux pédagogiques de niveau collégial et universitaire ont permis à 145 étudiantes et étudiants, répartis en 8 groupes, de participer à une activité d'initiation pour une consultation publique du BAPE. Les trousseaux de niveau secondaire (*Le BAPE à l'école*) ont permis à 483 élèves de vivre l'expérience du BAPE à travers la simulation d'une audience publique. Ces résultats positifs peuvent s'expliquer en partie par les efforts de promotion du BAPE auprès des établissements scolaires et de ses partenaires depuis la mise à jour des trousseaux en 2022. D'année en année, l'utilisation des trousseaux reste toutefois tributaire de l'intérêt du personnel enseignant à leur égard. Le BAPE n'a donc aucun contrôle sur leur utilisation.

Action 7 – 122 étudiantes et étudiants ont assisté à des présentations sur le développement durable données par des membres du personnel du BAPE dans le cadre de 3 cours universitaires : Études d'impact (Université de Montréal), Évaluation environnementale (Université Laval) et Séminaire d'intégration en développement durable et transitions par Séminaire d'intégration – Maîtrise en Management-Développement durable (HEC Montréal).

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Le BAPE n'a reçu aucune recommandation de la commissaire au développement durable.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Le BAPE ne fait pas partie des organisations qui doivent rendre compte de leur planification en occupation et vitalité des territoires.

4.4 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Aucune divulgation ou communication, en vertu de l'article 25 de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) tel qu'il se lisait le 29 novembre 2024, n'a été reçue par la personne responsable du suivi entre le 1^{er} avril et le 29 novembre 2024.

Par l'entrée en vigueur de la *Loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives* (LQ 2024, chapitre 21) le 30 novembre 2024, la fonction de responsable du suivi des divulgations au sein des organismes publics a été abolie. Depuis cette date, la divulgation d'actes répréhensibles doit s'effectuer directement auprès du Protecteur du citoyen.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	1	2,4	1	2,4	3	6,0
Membres des minorités ethniques	7	17,1	7	17,1	7	14,0
Personnes handicapées	2	4,9	2	4,9	2	4,0
Personnes autochtones	1	2,4	1	2,4	1	2,0
Femmes	30	73,2	29	70,7	32	64

À moins d'indications contraires de la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2028¹⁰ :

- Membres des minorités visibles : 16,6 %
- Membres des minorités ethniques : 4,0 %
- Personnes handicapées : 2,4 %
- Personnes autochtones : 1,0 %
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation dans l'ensemble de l'effectif.

10. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	–	–	–	–	–	–
Membres des minorités ethniques	–	–	–	–	–	–
Personnes handicapées	–	–	–	–	–	–
Personnes autochtones	–	–	–	–	–	–
Femmes	2	67	2	67	2	67

À moins d'indications contraires sur la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2028¹¹ :

- Membres des minorités visibles : 7,1 %
- Membres des minorités ethniques : 3,0 %
- Personnes handicapées : 0,5 %
- Personnes autochtones : 1,2 %
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation au sein du personnel d'encadrement.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

Aucune mesure en ce sens n'a été mise en place par le BAPE.

11. *Idem.*

4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

A. Déclaration de valeurs éthiques du BAPE

Le BAPE privilégie quatre grandes valeurs en regard de la mission qui lui est propre afin que ses actions soient pleinement orientées vers la recherche d'un développement durable et guidées par l'éthique. Comme définies à la section 1.1 du présent rapport, ces valeurs sont le **respect**, l'**impartialité**, l'**équité** et la **vigilance**.

Les valeurs éthiques du BAPE complètent et adaptent celles de l'administration publique québécoise et constituent des balises permettant au personnel de s'orienter, particulièrement lorsque se présente un dilemme. Elles animent les prises de décisions et permettent de déterminer la meilleure conduite qu'il convient d'adopter selon les circonstances.

Les valeurs énoncées dans la *Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise* sont :

La compétence – Chaque membre de l'administration publique s'acquitte de ses tâches avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition.

L'impartialité – Chaque membre de l'administration publique fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses fonctions sans considérations partisans.

L'intégrité – Chaque membre de l'administration publique se conduit d'une manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions.

La loyauté – Chaque membre de l'administration publique est conscient qu'il est un représentant de l'administration publique auprès de la population. Il exerce ses fonctions dans le respect de la volonté démocratique exprimée librement par l'ensemble des citoyens.

Le respect – Chaque membre de l'administration publique manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

B. Code de déontologie du BAPE

Le Code de déontologie des membres du BAPE, reproduit à l'annexe 4.13, est accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse : bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/.

Au cours de l'exercice 2024-2025, aucun manquement n'a été signalé.

4.7 Gouvernance des sociétés d'État

Le BAPE est institué en vertu de l'article 6.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et relève du ministre responsable de l'Environnement. Il n'est pas assujéti à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02).

4.8 Allègement réglementaire et administratif

La très grande majorité des dossiers confiés au BAPE s'inscrit dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue aux articles 31.1 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

La Loi et le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, qui assujettissent certains projets à la Procédure, relèvent du ministre responsable de l'Environnement.

Le BAPE ne fait pas partie des organisations visées par la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Les quatre tableaux de cette section présentent le nombre de demandes formulées en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), au cours de l'exercice 2024-2025. On y retrouve aussi les délais de traitement, les décisions rendues ainsi que les mesures d'accommodement et les avis de révision.

Le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, r. 2) prévoit qu'un organisme public doit diffuser sur son site Web les documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès, accompagnés de la décision anonymisée du responsable de l'accès aux documents.

Le BAPE se conforme à cette exigence et diffuse sur son site Web tous les documents mentionnés à la section III du Règlement.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	4
---------------------------------	---

Le tableau ci-dessous indique que le BAPE a traité trois des quatre demandes d'accès à des documents administratifs qu'il a reçues dans un délai de 20 jours et moins. Le BAPE a traité une demande d'accès à des documents administratifs dans un délai de 30 jours, en utilisant le délai supplémentaire de 10 jours prévu à l'article 47 de la Loi.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	3	0	0
21 à 30 jours	1	0	0
31 jours et plus	0	0	0
Total	4	0	0

Le tableau suivant montre que les quatre demandes reçues en 2024-2025 ont été entièrement acceptées.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décisions rendues	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	4	0	0	S. O.
Partiellement acceptée	0	0	0	S. O.
Refusée (entièrement)	0	0	0	S. O.
Autres	0	0	0	S. O.

Le BAPE n'a traité aucune demande d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement et aucun avis de révision de la Commission d'accès à l'information ne lui a été adressé.

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

4.10 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Le BAPE respecte la *Politique linguistique de l'État* dans toutes ses activités. Il accorde une attention soutenue à la qualité du français, notamment dans les documents qu'il produit. En effet, ses publications destinées au public et les rapports de ses commissions d'enquête sont soumis à une révision linguistique. Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le BAPE a confié à des linguistes-conseils externes la révision de sept rapports d'enquête et d'audience publique, de deux rapports d'enquête et de consultation ciblée, d'un rapport d'enquête et de médiation ainsi que de son *Rapport annuel de gestion 2023-2024*. Des ressources internes ont quant à elles révisé les autres documents diffusés par l'organisation.

Par ailleurs, le BAPE sensibilise son personnel à l'importance de la langue française en produisant des capsules linguistiques qu'il diffuse dans son intranet. En 2024-2025, il en a publié cinq. Elles ont traité d'une offre de formation pour la rédaction épïcène, d'un outil d'aide pour l'écriture des noms des MRC, de l'émissaire du BAPE et de son rôle au sein de l'organisation, de la logique syntaxique et le sujet sous-entendu de l'infinitif ainsi que de l'écriture inclusive. L'objectif de ces capsules est de favoriser des communications écrites et verbales de qualité au sein de l'organisation.

Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures	Diffusion d'une actualité dans l'intranet de l'organisation

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation?	Oui
Si vous avez une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	19
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	s. o.

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	Diffusion d'une actualité dans l'intranet de l'organisation
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable. Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ?	La connaissance ou un niveau de connaissance d'une langue autre que le français n'est exigé pour aucun poste au BAPE.
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable ?	La connaissance ou un niveau de connaissance d'une langue autre que le français n'est souhaitable pour aucun poste au BAPE.

4.11 Égalité entre les femmes et les hommes

Le BAPE ne fait pas partie des organisations responsables d'actions prévues dans la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027*.

4.12 Politique de financement des services publics

Biens et services actuellement tarifés

Tous les services liés à la mission du BAPE sont gratuits pour les citoyennes et citoyens.

Toutefois, le *Règlement sur les frais exigibles relatifs au régime d'autorisation environnementale et d'autres frais* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 28.02) permet au Ministère de tarifier les demandes d'autorisation environnementale. Ainsi, les dossiers confiés au BAPE dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement font l'objet d'une tarification auprès des initiateurs de projet.

Les organismes sont responsables de la gestion de leurs droits d'auteur. La liste des tarifs a été fournie par Les Publications du Québec. Aucune redevance pour droit d'auteur n'a été facturée en 2024-2025.

Nouveaux biens et services

En 2024-2025 le BAPE n'a tarifé aucun nouveau bien ni service.

Biens et services qui pourraient être tarifés

Les services offerts par le BAPE qui pourraient être tarifés sont ceux mentionnés plus haut qui font déjà l'objet d'une tarification auprès des initiateurs de projet par le Ministère.

4.13 Code de déontologie des membres du BAPE

Dispositions générales

Professionalisme

- 1 - Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.
- 2 - Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres. Il avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
- 3 - Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
- 4 - Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.
- 5 - Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
- 6 - Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
- 7 - Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.

Indépendance

- 8 - Le membre évite tout conflit d'intérêts et évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité. En cas de doute, il en avise le président du Bureau.
- 9 - Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
- 10 - Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.
- 11 - Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.
- 12 - Le membre remet annuellement au répondant en éthique une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.

Confidentialité

- 13 - Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
- 14 - Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

- 15** - Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Impartialité

- 16** - Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
- 17** - Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
- 18** - Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement et s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.
- 19** - Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.
- 20** - Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.
- 21** - Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

Dispositions particulières à la tenue d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations en environnement

Indépendance

- 22** - Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.
- 23** - Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
- 24** - Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance puisse être mise en doute; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

Impartialité

- 25** - Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.
- 26** - Confronté à une situation qu'il estime poser problème, le commissaire en réfère, chaque fois, au président du Bureau. Il se récusé lorsque, sur la base de faits avérés et pertinents, il se juge incapable d'agir de façon impartiale dans le dossier qui lui est confié.
- 27** - Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.
- 28** - Le commissaire évite toute rencontre privée en lien avec le projet, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une séance pour décider d'une question de confidentialité.

Professionalisme

- 29** - Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
- 30** - Le commissaire respecte le principe de la saine gestion des ressources humaine, financière et matérielle lorsqu'il prend une décision dans le cadre des travaux de la commission.
- 31** - Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux commissions.
- 32** - Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.
- 33** - Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.
- 34** - Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

Confidentialité

- 35** - Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.
- 36** - Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.
- 37** - Le président du Bureau peut demander au membre qui a présidé une commission, ou en a été commissaire de présenter et d'expliquer le rapport de cette commission au ministre.

Dispositions applicables aux membres à temps partiel

- 38** - Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception des articles 6 et 12; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 19 à 21 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

Aucun manquement n'a été signalé au cours de l'exercice 2024-2025.

Le Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, reproduit à cette annexe, est accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/>.

4.14 Membres du BAPE

A – Membres à temps plein

Alain R. Roy, président

Martin Lessard, vice-président

Marie-Eve Fortin¹²

Antoine Morissette¹³

Joseph Zayed

B – Membres additionnels à temps partiel

Michel Allaire

Pierre André¹⁴

Jacques Bénard¹⁵

Pierre Benoit¹⁶

Louis Dériger¹⁵

Ursula Fleury Larouche¹⁴

Corinne Gendron

Jean Hébert

Georges Lanmafankpotin

Stella Leney¹⁶

Pierre Magnan¹⁵

Scott McKay

Geneviève Meloche¹⁵

Mireille Paul¹⁵

Valérie Racine¹⁵

Pierre Renaud¹⁴

Linda St-Michel¹⁵

Prunelle Thibault-Bédard¹⁵

12. Le mandat de M^{me} Fortin a été renouvelé le 31 août 2024 pour une durée de cinq ans à compter du 4 octobre 2024.

13. Le mandat de M. Morissette a été renouvelé le 26 février 2025 pour une durée de cinq ans à compter du 31 mai 2025.

14. Membres additionnels à temps partiel dont le mandat s'est terminé au cours de l'exercice.

15. Membres additionnels à temps partiel dont le mandat a été renouvelé au cours de l'exercice.

16. Membres additionnels à temps partiel faisant l'objet d'une nomination au cours de l'exercice.

4.15 Dossiers

A – En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

Périodes d'information publique

1. Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel, du 10 avril au 10 mai 2024
2. Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda, du 24 avril au 10 juin 2024
3. Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur, du 29 mai au 28 juin 2024
4. Programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna, du 7 août au 6 septembre 2024
5. Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain, du 16 octobre au 15 novembre 2024
6. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Mont-Laurier, du 23 octobre au 22 novembre 2024
7. Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit, du 30 octobre au 29 novembre 2024
8. Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande, du 13 novembre au 13 décembre 2024
9. Projet d'installation d'équipements de séparation de l'air à Bécancour, du 4 décembre 2024 au 3 janvier 2025
10. Projet de parc éolien Canton MacNider, du 8 janvier au 7 février 2025
11. Projet de modernisation du réseau électrique entre les postes Saraguay et Rockfield, du 29 janvier au 28 février 2025
12. Projet du poste Hochelaga à 315-25 kV et lignes d'alimentation à 315 kV à Montréal, du 12 février au 14 mars 2025
13. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, du 12 mars au 11 avril 2025

Audiences publiques

1. Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk dans les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup, du 10 juin au 10 octobre 2024
2. Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel, du 17 juin au 17 octobre 2024
3. Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda, du 26 août au 26 décembre 2024 (rapport déposé au ministre le 23 décembre 2024)
4. Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur, du 23 septembre 2024 au 23 janvier 2025

5. Programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna, du 28 octobre 2024 au 28 février 2025
6. Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain, du 20 janvier au 20 mai 2025
7. Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Mont-Laurier, du 10 février au 10 juin 2025
8. Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande, du 24 février au 24 juin 2025

Consultation ciblée

1. Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit, du 3 février au 3 mai 2025

Médiation

Aucun mandat de ce type n'a été réalisé au BAPE au cours de cet exercice.

B – En vertu de la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure*

Périodes d'information publique

1. Projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet (autoroute 15) entre Laval et Boisbriand, du 1^{er} au 31 mai 2024
2. Projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138, du 24 juillet au 23 août 2024

Consultation ciblée

1. Projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet (autoroute 15) entre Laval et Boisbriand, du 15 juillet au 15 octobre 2024 (rapport déposé au ministre le 20 septembre 2024)

Médiation

1. Projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138, du 7 octobre au 7 décembre 2024 (rapport déposé au ministre le 6 décembre 2024)

C – En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

Aucun mandat de ce type n'a été confié au BAPE au cours de cet exercice.

D – En vertu de la *Loi sur les parcs*

Audience publique

1. Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac, du 1^{er} avril au 16 août 2024

4.16 Rapports et publications

A – Les rapports publiés par le BAPE

- 373 Rapport d'enquête et d'audience publique, *Projet de raccordement du complexe de valorisation des biogaz et de biométhanisation de WM de Sainte-Sophie au réseau de Gazoduc TQM à Mirabel*, 19 avril 2024
- 374 Rapport d'enquête et d'audience publique, *Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et d'autres matières contaminés à Saint-Ambroise*, 26 avril 2024
- 375 Rapport d'enquête et d'audience publique, *Projet éolien Des Neiges – Secteur sud dans la MRC de La Côte-de-Beaupré*, 20 juin 2024
- 376 Rapport d'enquête et de consultation ciblée, *Projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 dans la MRC d'Avignon*, 26 juin 2024
- 377 Rapport d'enquête et d'audience publique, *Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac*, 13 septembre 2024
- 378 Rapport d'enquête et d'audience publique, *Projet de parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk dans les MRC de Kamouraska, Témiscouata et Rivière-du-Loup*, 25 octobre 2024
- 379 Rapport d'enquête et d'audience publique, *Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel*, 1^{er} novembre 2024
- 380 Rapport d'enquête et de consultation ciblée, *Projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet (autoroute 15) entre Laval et Boisbriand*, 4 octobre 2024
- 381 Rapport d'enquête et d'audience publique, *Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par Ressources Falco Ltée*, 7 janvier 2025
- 382 Rapport d'enquête et d'audience publique, *Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur*, 7 février 2025
- 383 Rapport d'enquête et de médiation, *Projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138*, 20 décembre 2024
- 384 Rapport d'enquête et d'audience publique, *Programme de dragage d'entretien au port de Gros-Cacouna*, 14 mars 2025

B – Autres publications

Rapport annuel de gestion 2023-2024, septembre 2024

Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2024-2025, novembre 2024

Plan stratégique 2024-2027, novembre 2024

Projet Scarabec; bande dessinée, novembre 2024

Mémoire déposé à la Commission des transports et de l'environnement; Projet de loi n° 81 Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, février 2025

4.17 Conférences, présentations et activités

1. Le 10 avril 2024, présentation par visioconférence de Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable (EEDD), auprès de l'Association québécoise pour l'évaluation des impacts (AQÉI), dans le cadre des webinaires sur l'approche par enjeux.
2. Le 16 avril 2024, organisée par Réseau Environnement, conférence de Alain R. Roy, président, et de Sylvie Mondor, directrice de l'EEDD, intitulée « L'évolution de la gestion des résidus ultimes à la lumière des rapports du BAPE », dans le cadre de la session *Quelles suites pour le BAPE sur les déchets ultimes?* du Salon des Technologies environnementales du Québec (TEQ) 2024, au Centre des congrès de Lévis.
3. Le 17 mai 2024, intervention en tant que panéliste de Sylvie Mondor, directrice de l'EEDD, à des discussions ayant pour thématique « Urgence environnementale : doit-on adapter nos approches de participation? », dans le cadre du *Séminaire sur la gestion des parties prenantes dans les projets d'aménagement*, à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.
4. Le 23 mai 2024, présentation d'Alain R. Roy, président, intitulée « Pas dans ma cour : bien gérer le changement pour des projets réussis », dans le cadre des Assises 2024 de l'Union des municipalités du Québec, au Palais des congrès de Montréal.
5. Le 8 juin 2024, organisée par la MRC des Sources, présentation de Sylvie Mondor, directrice de l'EEDD, ayant pour thème « Éoliennes et transition énergétique : quelle est la place de l'environnement? », dans le cadre du *Forum sur la transition énergétique*, au Centre O3 à Val-des-Sources.
6. Les 19 et 20 septembre 2024, atelier d'écriture stratégique donné par Sylvie Mondor, directrice de l'EEDD, d'après la méthode élaborée par le BAPE, aux commissaires et aux analystes de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et de l'Office de participation publique de Longueuil (OPPL), à Montréal.
7. Le 23 septembre 2024, intervention par visioconférence de Karim Chami, analyste, portant sur « Le BAPE et la participation du public dans le processus québécois d'évaluation environnementale », devant les étudiantes et étudiants du DESS en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.
8. Le 24 septembre 2024, présentation de Sylvie Mondor, directrice de l'EEDD, portant sur le BAPE et le processus de participation publique, dans le cadre du cours *Évaluation environnementale* de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, à Québec.
9. Le 16 octobre 2024, présentation de Pierre Batellier, analyste, portant sur les modalités de la participation publique dans les projets liés à la transition socio-économique, dans le cadre du Séminaire d'intégration de la maîtrise en Management – Développement durable à HEC Montréal.
10. Le 18 octobre 2024, présentation d'Alain R. Roy, président, intitulée « Le BAPE, 45 ans de démocratie écologique », dans le cadre du cours *Gouvernance urbaine et démocratie de la ville*, à l'Université du Québec à Montréal.
11. Le 22 octobre 2024, rencontre avec Alain R. Roy, président, Martin Lessard, membre et vice-président, Alexandra Dufresne, directrice des communications et Sylvie Mondor, directrice de l'EEDD, avec des participantes et participants dans le cadre de la Journée maritime québécoise de la Société de développement économique du Saint-Laurent, à Québec.

12. Le 21 janvier 2025, participation par visioconférence de Sylvie Mondor, directrice de l'EEDD, à un groupe de discussion sur l'élaboration d'un modèle de médiation environnementale adapté au contexte québécois.
13. Les 22 et 29 janvier 2025, ateliers tenus par visioconférence de Pierre Batellier et de Françoise Quintus, analystes, portant sur le BAPE et la prise de paroles des femmes, auprès du Groupe Femmes, Politique et Démocratie.
14. Le 29 janvier 2025, présentation d'Alain R. Roy, président, intitulée « Le BAPE : Qui? Quoi? Pourquoi? et Comment? », dans le cadre du module 4 du Programme d'accueil et d'intégration du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise, à Québec.
15. Le 5 février 2025, présentation par visioconférence de Sylvie Mondor, directrice de l'EEDD, et de Françoise Quintus, analyste, dans le cadre d'un cours sur les études d'impacts devant des étudiants de premier cycle en géographie de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.
16. Le 20 février 2025, organisée par et avec le Secrétariat à la condition féminine, présentation par visioconférence de Pierre Batellier et de Françoise Quintus, analystes, intitulée « La prise de paroles des femmes dans le cadre des audiences publiques du BAPE », dans le cadre d'une communauté de pratique interministérielle au Réseau des leaders en analyse différenciée selon les sexes (ADS).
17. Le 5 mars 2025, présentation conjointe avec la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, en mode hybride, d'Alain R. Roy, président, de René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, de Shirley Bishop, conseillère en communication senior et de Sylvie Mondor, directrice de l'EEDD, en collaboration avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, portant sur la Procédure d'évaluation environnementale au Québec, devant des représentants de l'Agence brésilienne de développement industriel et de l'Agence nationale des mines du Brésil, à Québec.
18. Le 26 mars 2025, organisé par le Centre de développement professionnel de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, tenue d'un kiosque par Alain R. Roy, président, et par Martin Lessard, membre et vice-président, dans le cadre d'une activité intitulée « Midi sur les carrières et milieux non traditionnels en droit ».
19. Le 31 mars 2025, atelier de présentation de Pierre Batellier, analyste, dans le cadre du cours *Approches participatives en environnement* du 2^e cycle de la maîtrise en Environnement du Centre universitaire de formation en environnement et développement durable de l'Université de Sherbrooke.

4.18 Lois, politiques, procédure et règlements

Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001)

Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01)

Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)

Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1)

Loi sur les commissions d'enquête (RLRQ, chapitre C-37)

Loi sur les parcs (RLRQ, chapitre P-9)

Politique de confidentialité

Politique sur l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels

Procédure relative au traitement des documents déposés sous le sceau de la confidentialité dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE

Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RLRQ, chapitre Q-2, r. 23.1)

Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 35.3)

Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 45.1)

4.19 Activités

En 2024-2025, le BAPE a tenu 15 périodes d'information publiques, 9 audiences publiques, 2 consultations ciblées et 1 médiation. Voici quelques moments captés lors des séances publiques tenues à ces occasions. Elles ont permis aux citoyennes et citoyens de s'informer et de s'exprimer sur les différents projets.

Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel



Séance publique d'information tenue à Sainte-Anne-de-Sorel le 30 avril 2024



Séance de la première partie de l'audience publique tenue à Sainte-Anne-de-Sorel le 18 juin 2024

Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par Ressources Falco Ltée



Séance publique d'information tenue à Rouyn-Noranda le 21 mai 2024



Séance de la deuxième partie de l'audience publique tenue à Winneway le 3 octobre 2024



Séance de la première partie de l'audience publique tenue à Rouyn-Noranda le 27 août 2024

Projet de reconstruction du pont Gédéon-Ouimet (autoroute 15) entre Laval et Boisbriand



Séance publique de la consultation ciblée tenue à Laval
le 16 juillet 2024

Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à Contrecoeur



Séance de la première partie de l'audience publique
tenue à Contrecoeur le 24 septembre 2024

Projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138



Séance publique d'information tenue à Batiscan
le 7 août 2024

Projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit



Séance publique de la consultation ciblée tenue à Lac-
Mégantic le 3 février 2025

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Mont-Laurier



Séance publique d'information tenue à Mont-Laurier le
5 novembre 2024



Séance de la première partie de l'audience publique
tenue à Mont-Laurier le 11 février 2025

En 2024-2025, le BAPE a reçu plusieurs visiteuses et visiteurs. D'abord, en septembre, Alain R. Roy, le président du BAPE, et Françoise Quintus, analyste, ont rencontré le Groupe Femmes, Politique et Démocratie avec lequel le BAPE s'est allié pour offrir des formations auprès des femmes intéressées à participer aux travaux des commissions d'enquête.



En octobre, des membres de la Société de développement économique du Saint-Laurent sont passés à nos bureaux pour s'entretenir avec notre vice-président, Martin Lessard, et notre directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, Sylvie Mondor.

Puis, en janvier, le BAPE a accueilli une trentaine de jeunes fonctionnaires dans le cadre du programme d'accueil du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise.



Finalement, en mars, le BAPE a reçu des représentants de l'Agence brésilienne de développement industriel et de l'Agence nationale des mines du Brésil.

Par ailleurs, au cours de l'année, des représentants du BAPE ont également pris part à différents événements et activités. Le 16 avril 2024, Alain R. Roy, président, et Sylvie Mondor, directrice de l'expertise environnementale et du développement durable, ont donné une conférence intitulée « L'évolution de la gestion des résidus ultimes à la lumière des rapports du BAPE », à l'occasion du Salon des technologies environnementales de Réseau Environnement.



Crédit photo : Réseau Environnement

Le 17 mai 2024, Sylvie Mondor participait au 2^e séminaire sur la gestion des parties prenantes en aménagement, organisé par la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal. Panéliste dans une discussion dont la thématique était : « Urgence environnementale : doit-on adapter nos approches de participation? », elle a rappelé l'importance de consulter la population et les communautés qui doivent pouvoir s'exprimer sur les projets.



Le 23 mai 2024, Alain R. Roy a pris la parole devant plus de 400 élues et élus municipaux lors du Congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui avait lieu à Montréal. Il a profité de l'occasion pour rappeler que le BAPE est une institution unique qui permet à la population d'« exercer son droit de parole ».



Crédit photo : Union des municipalités du Québec

Les 19 et 20 septembre 2024, Sylvie Mondor a animé un atelier d'écriture stratégique d'après la méthode élaborée par le BAPE, auprès de commissaires et d'analystes de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et de l'Office de participation publique de Longueuil (OPPL), à Montréal.



Crédit photo : Office de participation publique de Longueuil

Le 26 mars 2025, Alain R. Roy, président et Martin Lessard, vice-président, ont représenté l'organisation lors d'une activité intitulée *Midi sur les carrières et milieux non traditionnels en droit*, organisée par le Centre de développement professionnel de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Ils ont échangé avec les étudiantes et étudiants sur leurs parcours et sur la place du droit au sein du BAPE où les compétences juridiques servent la participation citoyenne et l'intérêt public.



